Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212900658-20260605-DEL2026_06_03-DE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 5 juin 2026

Nombre de membres :	
En exercice	15
Présents	10
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin,
à 19h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. le Maire, Olivier PORS.

Date de la convocation
29 mai 2026

Etaient présents : DULOUT Jean-Luc – FLOCHLAY Loïc – GOURRET Didier– JAOUEN Gwenaëlle – JOYEUX David – JUHEL Jean-Etienne – PIGEYRE Carole – PLOUHINEC Marine– PORS Olivier – POTHIN Romane –

Étaient absents : BISCH Jacques (procuration à Jean-Etienne JUHEL) – PELLE Charlotte (procuration à Didier GOURRET) – ROLLAND Iwan (procuration à David JOYEUX) – ROUAULT Noémi – POREE Magalie.

Marine PLOUHINEC a été élue secrétaire de séance.

****

2026-06-03 : RENOUVELLEMENT ET MISE A NIVEAU DU PARC INFORMATIQUE, ECOLE ET MAIRIE

Exposé :

Plusieurs ordinateurs de la mairie et de l'école sont obsolètes.

Pour la Mairie : un poste fixe est renouvelé, l'autre bénéficiera d'une barrette de RAM supplémentaire. Un ordinateur portable remplacera les deux anciens qui dysfonctionnent, pour les visio, conseils et réunions. Un fixe de la Mairie rejoindra la bibliothèque. La borne WIFI sera également changée. Les postes Mairie basculeront sous Entra ID afin d'harmoniser la gestion des identités, des accès et des postes pour une meilleur sécurité.

Pour l'école : le vidéoprojecteur des CE doit être remplacé. Deux ordinateurs portables élèves bénéficieront d'un changement de disque pour leur remise à niveau. Cinq ordinateurs portables doivent être changés : 1 poste instituteur GS-CP/ 1 poste direction / 1 poste instituteur CM et 2 postes élèves.

Les devis correspondants sont détaillés en annexe 3.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal de valider les propositions de l'entreprise Yezh s'élevant pour l'ensemble de ces prestations à 9676.35 € HT (11 611.59 € TTC).

	HT	TTC
TOTAL MAIRIE	3529,3	4235,13
TOTAL ECOLE	6147,05	7376,46
TOTAL	**9676,35**	**11611,59**

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212900658-20260605-DEL2026_06_03-DE

Décision :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide le renouvellement et la mise à niveau du parc informatique de la Mairie et de l'école ;**
- **Autorise M. le Maire à signer les devis proposés par l'entreprise Yezh.**

La secrétaire de séance
Marine PLOUHINEC

Le Maire
Olivier PORS